

**Juillet 2019 N° 115**

ISSN 0999 - 5811

# FORET

*magazine*  
*magazine*

- Les arbres d'exception du département des Vosges
- Rencontrons-nous : Pourquoi le papier fait du bien à la forêt ?
- La scierie artisanale BM PARQUETS se modernise



Haut du Roc Saulxures sur Moselotte  
Photo : PERROT Aurelie

Revue trimestrielle par abonnement de 4 numéros : 18 e

**Chambre d'Agriculture des Vosges**



## AGENDA

**Agenda des travaux forestiers** PAGE 3  
Julien CHÉRY

## COUP DE PROJECTEUR

**Les arbres d'exception** PAGE 4  
*du département des Vosges*  
Pierre CUNY

## ACTUALITÉS

**Journée «Rencontrons-Nous»** PAGE 7  
*PEFC Grand Est Pourquoi le papier fait-il du bien à la forêt ?*  
Arnaud APERT

**L'Assemblée Générale 2019** PAGE 9  
*de Forestiers Privés des Vosges*  
Forestiers Privés des Vosges

**L'Assemblée Générale de l'association forestière de Fraize à Provenchères au musée du bois à Labaroche** PAGE 10  
Sylvain FLAMBARD

**L'Assemblée Générale** PAGE 12  
*de la Vôge au Val d'AJOL*  
Patrice MATHIEU Jérôme DAVID

**Formation meusienne à la gestion forestière, une première couronnée de succès** PAGE 14  
Arnaud APERT

**Journée internationale des forêts : une franche réussite !** PAGE 15  
Samuel JEHL

**Quand Défi du bois rime avec gestion des déchets !** PAGE 16  
Dominique CHERY

## DÉCOUVERTE

**Les Conifères** PAGE 18  
Jean-Marie SYLVESTRE

**L'agroforesterie,** PAGE 20  
*un savoir faire ancien combiné à l'innovation*  
Thomas LACROIX

**Le Saule Marsault *Salix caprea*** PAGE 23  
Sylvain FLAMBARD

**La scierie artisanale BM PARQUETS se modernise** PAGE 25  
Julien CHÉRY

**L'If le plus rare des résineux ?** PAGE 27  
Claude HOH

## CONSEILS

**Nature de culture et fiscalité forestière** PAGE 29  
Simon WEISS

## LA PHOTO DE L'ARTISTE

Muriel CUENIN PAGE 32

# SOMMAIRE



**Chambre d'Agriculture des Vosges**

Maison de la Forêt et du Bois  
17 Rue André Vitu-La Colombière  
88026 Épinal cedex Tél. :  
03.29.29.23.21  
Fax : 03.29.29.23.60

[www.vosges.chambre-agriculture.fr](http://www.vosges.chambre-agriculture.fr)

La Chambre d'Agriculture des Vosges est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Directeur Gérant :  
Jérôme MATHIEU

Rédacteur en Chef :  
Christophe SCHILT

Rédaction :  
Arnaud APERT  
Dominique CHÉRY  
Julien CHÉRY  
Pierre CUNY  
Jérôme DAVID  
Sylvain FLAMBARD  
Forestiers Privés des Vosges  
Claude HOH  
Samuel JEHL  
Thomas LACROIX  
Patrice MATHIEU  
Jean-Marie SYLVESTRE  
Simon WEISS

Saisie informatique,  
Maquette et mise en page :  
Nuances d'Infographie

Photogravure,  
Montage et Impression  
Façonnage, Routage :  
Imprimerie SOCOS'PRINT  
EPINAL

Prix de vente :  
Abonnement 4 N°s: 18 €

Commission paritaire :  
0411 b 07782



Sapins pectinés (Photo : Chambre d'Agriculture des Vosges)

Avec le soutien de



# Agenda des travaux forestiers

**Julien CHÉRY**

***Cette année, le printemps fut dans son ensemble assez propice aux jeunes plantations, pluie et douceur étaient au rendez-vous ! Ces conditions météorologiques ont permis de temporiser les 1er essaimage de scolytes de l'épicéa. Cependant, le paysage forestier est fortement marqué par d'importants dépérissements des sapins pectinés. Sécheresse, stress hydrique et attaques sanitaires (scolytes) en sont les principales causes. L'exploitation, sans tarder, des sujets impactés est une priorité car le bois de sapin se dégrade rapidement. Il nous reste à souhaiter un été pluvieux et orageux pour redonner des forces à nos forêts. Soyez vigilants aux piqûres de tiques, lors de la réalisation de vos travaux !***

Mois	Travaux	Précautions-conseils
Juillet	Dégagements Nettoiements  Dépressage	* Dégagements (végétation herbacée), nettoiements (ligneux) : - Ne dégager que la surface nécessaire : un passage pour un homme à 1 m ou 1,5 m de la ligne et dégager la tête des plants. Attention : lorsqu'on dégage complètement une ligne de plants, on invite le gibier à se régaler ! * Dépressage : - Dans les plantations denses de 10-15 ans ou les régénérations naturelles: enlever les «loups», les arbres mal conformés, les concurrents directs des dominants. - Utiliser une tronçonneuse. - Démontez les tiges si elles sont laissées sur place pour une décomposition plus rapide.
Août	Reprise des plantations Préparation des coupes	* Vérifier que les plantations faites au printemps ont un taux de reprise satisfaisant ; prévoir éventuellement des regarnis pour l'automne ou le printemps suivant. * Visite des parcelles à passer en coupe avec votre technicien pour convenir du mode de vente, du délai d'exploitation, des conditions de sortie des bois...
Septembre	Marquage	* Marquage des coupes programmées avec votre technicien et estimation des volumes à vendre par essence, éventuellement par qualité.

Les techniciens de la forêt privée se tiennent à votre disposition pour tout renseignement concernant ces travaux.

# Les arbres d'exception

## du département des Vosges

Pierre CUNY

*Avant de vous faire découvrir la singularité de ces arbres choisis dans mon recensement personnel, il est nécessaire de connaître les critères permettant de les qualifier de « remarquables ».*



Incontestablement, c'est l'impact visuel associé à l'émotionnel qui, en grande partie, influence mes choix laissant ainsi une part importante à la subjectivité. (1)

D'autres avant moi, les ont remarqués car le temps qui s'écoule, n'est pas à la même échelle pour l'Homme que pour l'arbre. S'ils ont, pour la plupart, traversé plusieurs générations d'Hommes, c'est que déjà ils avaient été reconnus et préservés.

Issus naturellement de semis ou de plantation, ils sont liés étroitement à l'Homme, à son vécu, ses pratiques (2), ses coutumes et à son histoire. On les trouve partout : en forêt, dans nos campagnes, dans les villes et villages, façonnant avec les plus communs d'entre eux, la palette de nos plus beaux paysages.

Âgés le plus souvent, ils imposent le respect surtout si leurs dimensions sont exceptionnelles. En milieu forestier, ils sont issus pour la plupart d'« arbres d'élites », témoins d'une sylviculture basée sur la qualité des fûts.(3)



1 - L'archétype du tilleul, à Thaon les Vosges 88

2 - L'allée des géants, Saint Nicolas des Biefs 03, anciens hêtres plessés ayant repris leur port naturel

3 - Chênes d'élite de la forêt de Tronçais, futaie Colbert, 03

En lisière de bois, en coin de parcelles, les arbres « repères » appelés aussi pieds corniers sont souvent très particuliers. La forme tourmentée, le gigantisme, l'originalité (4 et 5), la situation sont autant de critères à prendre en compte. Respectés et vénérés depuis des temps immémoriaux, les arbres ont été pour nos lointains ancêtres, à la fois paradoxalement effrayants et protecteurs. Les rites païens se sont multipliés autour de l'arbre exerçant une concurrence exacerbée face au christianisme. Le culte lié aux arbres et à la Nature fut longtemps combattu par de la répression et des abattages en grand nombre. Mission impossible pour éradiquer cette adoration à la Nature, cette dendrolâtrie si tenace. Le culte chrétien trouva la parade : les arbres vénérés par les païens furent christianisés par les prédicateurs chrétiens : ils placèrent des reliques dans les troncs vénérés, plantèrent des croix à leurs pieds ou accrochèrent des niches de la Vierge... (6)

Beaucoup de ces arbres sont encore là et si un disparaît un autre le remplace. Les traditions se perpétuent et alimentent aussi les histoires et les légendes. Certains sont associés à des Hommes célèbres (7), à notre passé industriel, aux différentes guerres (8) et d'autres trônent fièrement dans les parcs et jardins de notre patrimoine architectural. Parmi eux se trouvent aussi les exotiques, les rares, introduits sur notre sol suite aux prospections botaniques et aux nombreux échanges.(9)

Ils ont été plantés sur notre sol, devenant des curiosités végétales loin de leur pays et contenant d'origine.

Ces sujets séculaires sont de véritables monuments vivants : enracinés depuis des siècles, ils luttent contre le vieillissement, les maladies, les aléas climatiques et surtout la fureur dévastatrice de l'Homme. Dès la germination, leur destinée est parsemée de danger et c'est un exploit de pouvoir les découvrir encore actuellement.

C'est depuis environ quinze ans que ma passion a pris son envol. Bon nombre d'arbres remarquables a disparu, certains victimes de vents violents, d'autres supprimés pour leur dangerosité ou sont morts tout simplement. Hélas, il arrive encore trop souvent que pour satisfaire la réalisation d'un projet d'urbanisme, on élimine sans scrupule un arbre d'exception ou des alignements au complet. Trop souvent aussi l'utilisation de taille drastique les condamne irrémédiablement (10), sans parler des fouilles de construction qui endommagent leur système racinaire. Considérer un arbre par un symbolique et modeste rond sur un plan, prend une autre dimension sur le terrain !



4



5



6

4 - Originalité et prouesse végétales des chênes du pigeonnier de Bégard, 22  
5 - Association du minéral avec le végétal dans toute sa splendeur, chêne de Pouzey, 79  
6 - Chêne à la vierge de Rannée 35, arbre de dévotion hélas incendié en juillet 2018



7



8



9

7 - Arbre de légende associé à Jeanne d'Arc, Vaucouleurs 55  
8 - Arbre témoin actif de la 1ère guerre mondiale, chêne observatoire de Herméville en Woëvre 55  
9 - Noyer noir originaire d'Amérique du Nord, planté en France dans la 2ème moitié du XIXe siècle, Le château de la Forge est de cette époque. Rambervillers 88



10

10 - Taille drastique à Aumontzey 88, taille mutilante et inesthétique...



11



12



13



14

La redistribution rationnelle des terres agricoles par le remembrement (11) fait disparaître trop souvent des beaux arbres champêtres, marqueurs du paysage dont le devenir aurait pu être remarquable. Minimiser son espace vital aérien et au sol, conduit l'arbre à son dépérissement. Associé au bâti, l'arbre contribue à la valeur esthétique du site...

Préserver les arbres remarquables est une nécessité car ils sont les ambassadeurs vivants de notre passé mais respecter les arbres quels qu'ils soient l'est tout autant. Les mentalités semblent lentement évoluer et des lois voient le jour pour leur classement et leur protection. A titre d'exemple, au même titre que plus de 300 arbres français, le chêne normand d'Allouville-Bellefosse bénéficie d'une protection comme monument naturel ou site classé.(12) Ces « reliques » conservées par nos aïeux, sont des héritages vivants que nous devons essayer de léguer à nos enfants.

Avec 280 000 ha de forêts, notre département est le 3ème plus boisé de France ce qui alimente le potentiel de sujets remarquables mais aussi la difficulté de les trouver. Par expérience, je m'aperçois que chaque recoin mérite d'être parcouru et observé. Il est indispensable pour les « dénicher », de fouiner dans les forêts, visiter les parcs et jardins, scruter le moindre paysage, parcourir méticuleusement communes et hameaux, sans oublier d'arpenter les abords des édifices religieux (13) et monuments historiques. S'égarer parfois, réserve aussi de bien belles surprises végétales. Certains ne seront peut être jamais découverts et d'autres seront classés remarquables que plus tardivement. Devenir un arbre d'exception est très long et déjà bon nombre d'arbres ont le potentiel pour le devenir... De la patience il faut, mais aussi beaucoup de chance pour traverser les épreuves de la vie d'arbre, « ligoté » au sol par les racines jusqu'à la mort... (14)

En m'appuyant sur les critères énoncés précédemment, j'ai choisi dans mon inventaire, un certain nombre d'entre eux pour vous les faire découvrir mais surtout pour vous inciter à aller à leurs rencontres... (A suivre) ■

Crédit Photos : Pierre Cuny

- 11 - Victimes du remembrement à Jeanménil, 88
- 12 - Le chêne chapelle d'Allouville- Bellefosse, 76
- 13 - Vieux fruitiers palissés de l'abbaye d'Autrey, 88
- 14 - Prisonnier de ses racines, réussir à vivre et à tenir... Hêtre de Reinhardsmunster 67

# Journée «Rencontrons-Nous »

## PEFC Grand Est Pourquoi le papier fait-il du bien à la forêt ?

Arnaud APERT

**La production de bois et l'exploitation forestière n'ont jamais autant été mises à mal que ces derniers temps. Souvent montré du doigt comme responsable de la surexploitation de nos forêts, le matériau papier est pourtant un maillon essentiel nécessaire à la sylviculture. Plus que jamais, notre filière a le devoir de communiquer et de vulgariser ses activités. C'est pourquoi, dans le cadre des journées « Rencontrons-Nous », PEFC Grand-Est a récemment convié ses adhérents à une visite de l'usine Burgo Ardennes à Virton (Belgique), afin de communiquer sur la nécessité et les bienfaits de la production de papier au sein de la filière bois toute entière.**

### LE GROUPE BURGO

C'est un groupe italien qui compte 11 usines en Italie et 1 en Belgique (à la frontière de la Meuse) pour 16 machines à papier. Il compte également 7 filiales commerciales dans la zone Europe et 1 aux Etats-Unis.

### BURGO ARDENNES

L'usine qui occupe une surface de 100 ha est installée depuis 1963 pour l'unité pâte à papier (cellulose) et 1992 pour l'unité papeterie. Elle a rejoint le groupe Burgo en 1994. Elle génère 700 emplois directs et 2000 emplois indirects, avec un chiffre d'affaire de 320 millions d'euros annuel. Le groupe adhère bien entendu aux différents systèmes de certification, dont PEFC. L'achat des bois certifiés est d'ailleurs valorisé d'environ 1€ supplémentaire à la tonne.

### L'UNITÉ CELLULOSE

Importante consommatrice de bois, elle absorbe 1,5 million de tonnes de feuillus/an, provenant des forêts françaises pour 80%. 50% de ce bois proviennent de houppiers et 50% de taillis et autres bois longs et sont acheminés par un va et vient de plus de 220 camions/jour. Les principales essences utilisées sont le hêtre, le charme, le bouleau, le chêne, le frêne ou encore le peuplier. Une fois transformés, ces bois produisent annuellement 385Kt de pâte à papier et de l'écorce qui produit près de 90% des besoins en énergie de l'usine. Une partie de cette énergie est vendue sur la commune voisine pour chauffer des bâtiments collectifs.

### L'UNITÉ PAPIER

L'usine produit également du papier de 90 à 350g/m<sup>2</sup>. Ce sont ainsi 375 Kt qui sortent chaque année des énormes presses de dernière technologie. Ce papier est ensuite condi-



Vue aérienne de l'usine et de ses installations (Source : Chambre d'Agriculture de la Meuse)



tionné sous forme de feuilles sur palettes (85%) mais aussi en bobines de taille variable, avant d'être livré aux clients sur l'ensemble de la zone Europe.

## MAIS ALORS, POURQUOI LE PAPIER FAIT-IL DONC DU BIEN À LA FORÊT ?

### TOUT EST QUESTION DE SYLVICULTURE

Coupe d'éclaircie, coupe d'amélioration, ces interventions sylvicoles visent à améliorer la qualité future des peuplements par la suppression des bois mal conformés ou gênant la croissance des plus belles tiges. On peut donc convenir qu'elles font « du bien à la forêt ».

Ces coupes peuvent prélever entre 15 et 30% du nombre de tiges, tous les 5 à 10 ans, ce qui représente un volume de bois considérable pour lequel il faut trouver un débouché. La majorité des produits générés est commercialisée en bois de trituration ou énergie.

### UN DÉBOUCHÉ NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SYLVICULTURE

Comme pour les autres produits ligneux, les cours du bois d'industrie ne cessent de fluctuer. Force est de constater que des cours bas n'encouragent pas les propriétaires à commercialiser leurs coupes d'éclaircie, pourtant primordiales à l'amélioration des peuplements. La présence d'une usine de l'ampleur de Burgo Ardennes qui étend son approvisionnement essentiellement sur le quart Nord-Est de la France et maintient des tarifs d'achat relativement stables est donc un vecteur de la bonne mise en œuvre des programmes de coupes à vocation d'amélioration sylvicole.

### UN APPROVISIONNEMENT MENACÉ

La concurrence des consommations énergétiques du bois en plein développement (granulés, plaquettes) peut mettre en danger l'approvisionnement de Burgo Ardennes au risque de déstabiliser toute la filière. Il est donc primordial que celle-ci réserve les produits d'éclaircie à l'usage du bois de trituration et donne priorité à des produits non utilisés pour la production d'énergie. Notre filière doit plus que jamais s'orienter vers une utilisation du bois en « cascade ». En effet, la pâte à papier peut être recyclée trois à cinq fois. Quand la fibre papetière devient impropre à la production, elle peut alors être mise en chaufferie et brûlée.

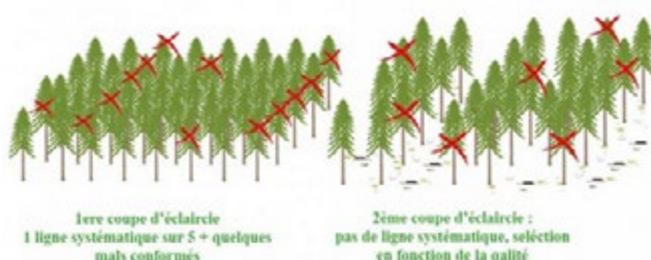
À l'issue de cette journée, l'ensemble des participants pouvait donc affirmer qu'en effet, le papier fait du bien à la forêt, tant sylvicolement qu'économiquement et que son potentiel de recyclage lui confère un atout supplémentaire quant à la gestion durable de la ressource.

Devant l'engouement des propriétaires pour le sujet, une nouvelle visite devrait être proposée l'an prochain, toujours en priorité aux adhérents de PEFC. ■

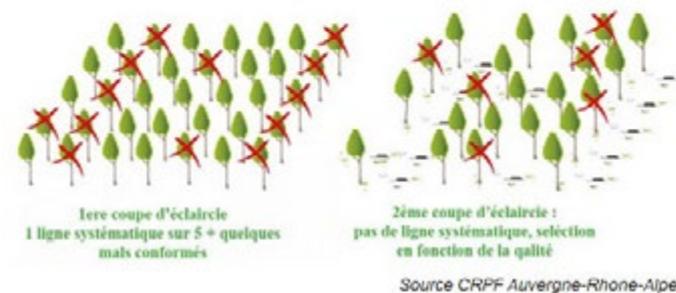


Visite de la chaîne de fabrication du papier - Machine à papier de 145m de long (Source : Chambre d'Agriculture de la Meuse)

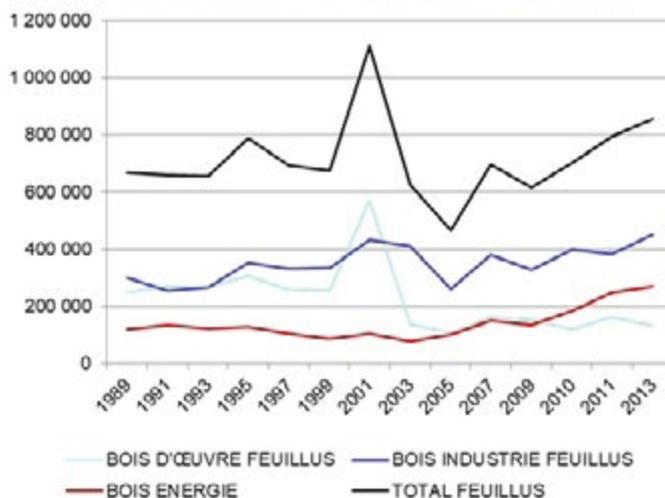
### Gestion futaie régulière résineuse petits bois, bois moyens



### Gestion futaie régulière feuillue petits bois, bois moyens



### Evolution de la récolte de bois feuillu en Meuse



Particularité du département, la forte proportion de la récolte de bois d'industrie peut s'appuyer sur un débouché primordial pour la bonne gestion des forêts grâce à l'usine Burgo Ardennes

# L'Assemblée Générale 2019 de Forestiers Privés des Vosges



Forestiers Privés des Vosges

**L'assemblée générale de Forestiers Privés des Vosges (FPV) s'est déroulée le samedi 25 mai à Saint Jean d'Ormont. Cette année, FPV a innové en ouvrant son AG au grand public avec un thème d'actualité : la conciliation des différentes fonctions de la forêt. Après la partie statutaire réservée aux adhérents, le grand public était convié à assister à deux tables rondes co-organisées par FPV et le Pays de la Déodatie, sur le thème : *forêt, un partage est-il possible ?***

**AG STATUTAIRE : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA CRISE SCOLYTES ET DE NOMBREUX AUTRES DOSSIERS IMPORTANTS**

Après un accueil par monsieur Demange, maire de Saint Jean d'Ormont, le Président de FPV, Roger Perrin, a présenté son rapport moral. Le nombre d'adhérents est de 1 444 pour 27 300 ha, soit près du tiers de la surface forestière privée du département. Roger Perrin a salué le dynamisme des associations locales de FPV. La conférence du professeur Perronne sur la maladie de Lyme, qui a réuni près de 800 personnes à Thaon les Vosges, en est un exemple.

L'année a été marquée par une grave crise sanitaire due aux scolytes et un effondrement des cours des épicéas. Un soutien est demandé par la profession aux pouvoirs publics pour gérer cette crise : aide au transport des bois vers des régions demandeuses (en cours) et aide aux propriétaires pour reconstituer leurs parcelles (obtenue).

D'autres dossiers essentiels ont également été travaillés, comme le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui encadre la pratique de la chasse dans le département. Sur ce sujet, le Président Perrin a fait part de son inquiétude quant au projet de loi qui vise à déléguer aux fédérations de chasse, la responsabilité de l'élaboration des plans de chasse.

En fin de partie statutaire, il a été procédé à l'examen des comptes et à l'élection des administrateurs. Daniel François et Jean-Pierre Philippe ont rejoint le conseil d'administration suite au départ de Jean-François Forel, Pierre Noël et Hervé Piot. Ces derniers ont été chaleureusement remerciés pour les nombreuses années de dévouement au sein de FPV. Enfin, Robert Huguenin a dressé le bilan annuel des actions des associations locales de FPV.

**DÉBAT : « LA FORÊT UN PARTAGE POSSIBLE » ?**

La suite de la matinée a été consacrée à deux tables rondes, animées par le journaliste Claude Vautrin, sur le thème de la multifonctionnalité des forêts. La première a dressé les constats et enjeux de la vision de la forêt par les différents utilisateurs : production, environnement et social. Les in-



Source : Forestiers Privés des Vosges

tervenants forestiers, scieurs, environnementalistes, randonneurs et chasseurs ont échangé sur leurs regards et demandes respectives vis-à-vis de la forêt. Des points de vue très divergents ont parfois émergé entre les acteurs, rendant compte de la complexité du travail pour le propriétaire forestier qui se trouve au carrefour d'attentes parfois contradictoires.

Lors de la seconde table ronde, Roger Perrin, président de FPV, Serge Alem, président de l'association locale de FPV et vice-président des COFOR et Philippe Georgel, premier vice-président du Pays de la Déodatie, ont jeté les bases d'une réflexion sur les solutions à mettre en œuvre pour construire une vision partagée pour les forêts de demain.

Les débats entre intervenants et les échanges avec la salle ont été riches, illustrant la passion que suscitent les forêts. Au-delà des divergences mais aussi des convergences constatées sur les attentes vis-à-vis de la forêt, cette réunion, voulue par les forestiers privés, montre qu'il est possible de débattre sans langue de bois sur ce sujet sensible. ■

# L'Assemblée Générale

## de l'association forestière de Fraize à Provenchères au musée du bois à Labaroche (68)

Sylvain FLAMBARD

*L'association locale de Fraize à Provenchères sur Fave, membre de Forestiers Privés des Vosges, a organisé son assemblée générale ordinaire le vendredi 5 avril à Labaroche dans le Haut-Rhin. Plus de 60 propriétaires ont répondu à l'invitation pour assister à cette assemblée générale et découvrir le musée du bois ; endroit mythique retraçant la vie des différents métiers de la forêt et du bois grâce à une nombreuse collection de matériel répartie sur 3 niveaux et 2000 m<sup>2</sup>. Trois bénévoles passionnés, nous ont fait visiter le site avec humour et nostalgie.*

### PRÉSENTATION DE L'ESPACE DES MÉTIERS, DU BOIS ET DU PATRIMOINE

Rétrospective :

- En 1989 des passionnés par le patrimoine forestier, décident de récupérer en pièces détachées une scierie désaffectée. Très vite germe l'idée de faire un espace dédié à la forêt et aux métiers du bois. Plusieurs études sont menées pour connaître la faisabilité du projet. Les signaux sont au vert et un appel aux volontaires pour participer à cette opération est mené et un comité est mis en place.
- En 1991 ils obtiennent le soutien de la commune et déposent les premières demandes de subventions. Les bénévoles partent à la recherche de machines, d'outils, de jouets en bois, tout ce qui touche de près ou de loin aux métiers de la forêt et de la transformation du bois. Ils entreposent, numérotent les pièces et photographient les machines pour préparer leur remise en état.
- En 1996 la commune obtient les subventions et la construction du bâtiment qui accueillera tous ces trésors, débute.
- En 1997 la charpente qui est réalisée avec 360 m<sup>3</sup> de bois provenant de la forêt communale de Labaroche, est posée par des entreprises locales.
- En 1998 les divers machines et outils sont placés.
- Le 12 février 2000 est une date importante car c'est la première mise en route du haut-fer qui est effectuée avec succès.
- Le 2 juillet 2000 après 47.000 heures de bénévolat c'est l'ouverture au public.



Le musée du bois de Labaroche

## DES OUTILS OUI, MAIS PAS QUE !

Les adhérents ont pu découvrir une collection de plus de 900 jouets en bois certains datant du 19ème siècle. Un espace pédagogique est également présent pour toucher du bois (local et venant du bout du monde), parler de maladies, de défauts du bois et d'insectes ravageurs.

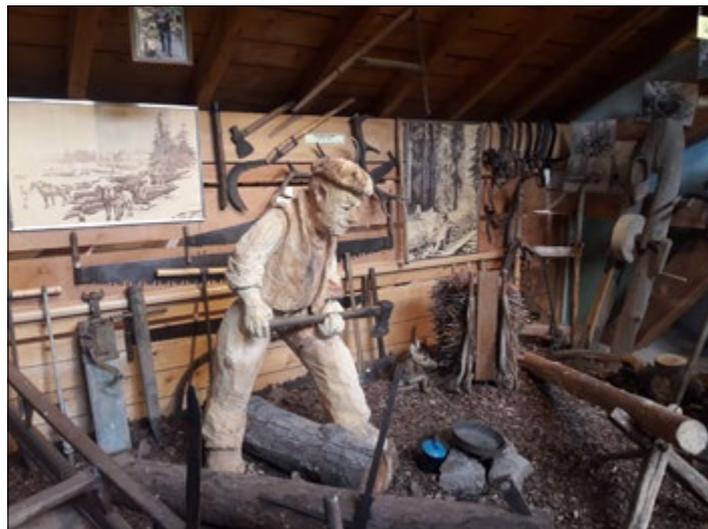
Tous les métiers du bois sont représentés qu'ils soient encore d'actualité aujourd'hui ou tombés dans l'oubli pour d'autres, en voici quelques uns :

Les scieurs de long avec le chevrier et le renardier (le chevrier au-dessus et le renardier en dessous) qui sciaient les chevrons, les poutres et les planches avant l'arrivée des scieries. Mais également le bûcheron, le menuisier, le sabotier, le perceur de tuyaux de bois, le charron qui concevait, fabriquait et entretenait les véhicules non motorisés, le tourneur, le fabricant de boîte de fromage etc. Pour chaque métier son environnement est recréé.

Les machines du début de la mécanisation sont également présentes et mises en route lors des visites comme une machine à vapeur de 1896 (elle fonctionne comme une locomotive et réalise 100 tours par minute), ainsi qu'une targeuse de 1860 (machine qui tranche des lamelles de bois pour la fabrication des boîtes de fromages), un copieur de manche de 1929 et une saboterie des années 30 et surtout le traditionnel haut-fer que certaines vallées des Vosges possèdent encore.

Pas moins de 10.000 visiteurs découvrent chaque année le musée grâce à une cinquantaine de personnes actives autour du site.

C'est un lieu à voir et à revoir car il évolue sans cesse. ■



Chaque métier est mis en situation



Maquette d'un haut-fer

Crédit Photos : Chambre d'Agriculture des Vosges

Animation réalisée avec le soutien de



Grumier en bois très détaillé

# L'Assemblée Générale

## de la Vôge au Val d'Ajol

Patrice MATHIEU  
Jérôme DAVID

*Le 22 mars dernier, c'est sous un soleil printanier que l'association locale de la Vôge, membre de Forestiers Privés des Vosges, a tenu son Assemblée Générale annuelle au Val d'Ajol.*

*Après l'Ouest Vosgien en 2017 (Landaville), le Centre Ouest en 2018 (Lerrain), pour cette année 2019, l'association s'est réunie à l'extrême sud est de sa zone géographique à la limite de la Haute Saône et de Remiremont.*

### LE VAL D'AJOL, UNE COMMUNE AUX MULTIPLES FACETTES

Si la célèbre andouille du Val d'Ajol et sa foire annuelle courant février font partie des spécialités culinaires et des foires connues nationalement tout comme la société DE BUYER fleuron de l'industrie des ustensiles de cuisine, cette commune vosgienne a également beaucoup d'autres attraits.

Plus vaste commune du département des Vosges (et de Lorraine) avec une superficie de près de 7 333 ha dont la moitié boisée, les paysages alternent successivement entre forêts de feuillus, de résineux, de prés, d'étangs à des altitudes comprises entre 328 et 761 mètres.

Une forêt privée importante, diversifiée aux mains de nombreux petits propriétaires ont été les principaux déclencheurs pour le choix du lieu de cette nouvelle assemblée générale avec la possibilité de nouveaux adhérents.

### VISITE DE LA SOCIÉTÉ OUGIER SA, UN DES LEADERS SUR SON MARCHÉ

Le rendez-vous était fixé en début de matinée et les 46 participants ont assisté à cette journée d'échanges qui a débuté par la visite de l'entreprise OUGIER SA (zone industrielle de Maxard) spécialisée dans la production de bois bûche et d'allume-feux en sacs sous différents conditionnements. Reçu par M. LEPAUL, son directeur, les propriétaires ont été à l'écoute de la présentation complète de la structure, de son process de fabrication et de ses clients visés.

Cette société vosgienne est l'une des plus importantes au niveau national quant à la fourniture en masse de sacs d'allume-feux auprès des grandes chaînes de distribution. Ce sont à ce jour plus d'1 million de sacs bois bûche ou allume-feux en filets que vous retrouverez dans toutes vos enseignes préférées pour préparer vos grillades de cet été.

Face à la demande grandissante sur ce type de produits, les dirigeants ont décidé de poursuivre les investissements. Les travaux de création, d'agrandissement et de modernisation des lignes de production devraient permettre de répondre pleinement aux marchés en faisant plus que doubler les capacités de production (plus de 70% de production pour la prochaine saison).



Assemblée Générale de l'association locale de la Vôge



Début de la chaîne de façonnage de OUGIER SA

Face à la demande grandissante sur ce type de produits, les dirigeants ont décidé de poursuivre les investissements. Les travaux de création, d'agrandissement et de modernisation des lignes de production devraient permettre de répondre pleinement aux marchés en faisant plus que doubler les capacités de production (plus de 70% de production pour la prochaine saison).

Après avoir identifié le fonctionnement et les besoins conséquents en billons de feuillus et résineux (environ 30 000 stères par an dont 60 % de résineux), les membres de l'association ont ensuite visité toute la chaîne de production : de l'imposant parc à bois en passant par les combinés impressionnants qui façonnent les billons en fonction de la destination finale des produits jusqu' à l'aire de stockage où les transporteurs viennent prendre livraison des palettes de bois à distribuer quotidiennement aux quatre coins de la France.



Le parc à bois

## **UN REPAS ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE À L'HÔTEL RESTAURANT « LA RÉSIDENCE »**

La matinée s'est achevée à La Résidence où un repas fort apprécié a été servi aux propriétaires forestiers.

A l'issue du repas, l'Assemblée Générale s'est déroulée dans une salle mise à disposition par le restaurant et après le traditionnel mot d'accueil du président Michel COURTOIS, Didier DRUAUX, vice-président, a rappelé les actions menées au cours de l'année écoulée en particulier le voyage à EUROFOREST et la journée technique en forêt de Menil en Xaintois.

Par la suite, le Président a pu souligner le bon dynamisme, la saine trésorerie de l'association de la Vôge forte de 231 membres au 31 décembre 2018 et présenté les actions déjà programmées ou envisagées sur 2019.

Ainsi le 17 mai 2019, a déjà eu lieu une journée technique sur le changement climatique à l'INRA de Champenoux suivie d'une visite de l'usine NOREMAT (fabricant de broyeurs). En programmation une journée technique en plaine en septembre/octobre ainsi qu'une demi-journée le samedi 12 octobre sur les drones en forêt.

L'intégralité de la liste des membres du bureau du conseil d'administration a été reconduite à l'unanimité avec un membre supplémentaire, M Claude ETIENNE, ancien chef d'entreprise et propriétaire forestier sur le secteur de Xerti-

gny, qui est accueilli à l'unanimité des voix.

La nouvelle liste des membres du bureau du conseil d'administration est ainsi la suivante :

Michel COURTOIS (Président), Didier DRUAUX (vice-président), Alain BARABAN (secrétaire), Colette HOUEL (trésorière), Denis ARNOLD, Dominique CAYTEL, Jérôme DESFRESNES, Claude ETIENNE, Bernard FLORENTIN, Hubert PIERRAT, Bernard SOURDOT, François VALENTIN, Pierre VANDAMME, Patrice MATHIEU, référent Chambre d'Agriculture.

## **UNE FIN DE JOURNÉE TECHNIQUE**

A l'initiative de Michel COURTOIS, Maître Gilberte HAQUIN, notaire à Charmes, a fait une présentation la plus complète possible sur les donations, les successions et autres avantages fiscaux offerts aux propriétaires souhaitant transmettre leur patrimoine forestier. Les notions de droit de préférence et de préemption toujours sujet à interprétation, ont également animé la salle et la présence d'une spécialiste a permis de répondre à bon nombre de questions.

A la suite de cette intervention, un bref état des lieux sur la santé actuelle de nos forêts et des cours du bois a été présenté par Jérôme DAVID et Julien CHERY, tous deux conseillers forestiers de la Chambre d'Agriculture. Force est de constater que les mois qui s'annoncent ne prêtent pas à l'optimisme surtout pour les résineux et leurs cortèges de ravageurs.

Un des participants a également souhaité aborder le sujet sensible de l'équilibre sylvo-cynégétique en apportant quelques informations sur les processus en cours.

Enfin, quelques propriétaires se sont rendus sur des parcelles de hêtres de M PIERRAT membre du bureau et propriétaire sur le secteur.

Au final, une journée bien remplie sur des sujets intéressants et variés. L'enjeu du renouvellement des adhérents est encore d'actualité mais les réunions techniques et les assemblées générales se font toujours avec des forestiers passionnés qui accompagnent et « écoutent leurs forêts qui poussent plutôt que les arbres qui tombent » citation de HEGEL. ■

Crédit Photos : Chambre d'Agriculture des Vosges

Animation réalisée avec le soutien de



# Formation meusienne à la gestion forestière, une première couronnée de succès

Arnaud APERT

**Lancée l'an dernier à l'initiative du syndicat Fransylva 55, la 1ère formation à la gestion forestière dans le département de la Meuse s'est conclue récemment et a été couronnée d'un franc succès.**

Réunissant 15 stagiaires, cette 1ère édition s'est déroulée sur 9 journées qui proposaient des thèmes à la fois en lien direct avec la sylviculture et la gestion, que relevant davantage de la filière forêt-bois ou de la réglementation.

Portée par le CFA forestier de Bar le Duc et coordonnée par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, cette formation gratuite, financée par des fonds européens du FEADER, a été animée par l'ensemble des acteurs forestiers du département et de la région. Ainsi, Chambre d'Agriculture, CRPF, ONF, communes forestières, interprofession ou encore expert se sont relayés pour apporter leurs compétences à des stagiaires très assidus tout au long du cycle. Chaque journée de formation proposait une partie théorique en salle le matin, suivie d'une mise en pratique en forêt ou en entreprise l'après-midi. ■

**DEVANT LE SUCCÈS RENCONTRÉ, UNE NOUVELLE SESSION EST D'ORES ET DÉJÀ AU PROGRAMME POUR 2019/2020.**



Théorie en salle le matin



Mise en pratique l'après-midi

Les différents sujets traités :

- **L'organisation de la forêt française**, la forêt, l'arbre, les sols, les stations, flore et faune, le changement climatique
- **Réglementation de la gestion forestière**, la relation propriétaire-gestionnaire, les documents de gestion, la certification, les aides à l'investissement, la fiscalité
- Différents **modes de vente** des bois, cubage, estimation
- Les différents **usages des bois, les principaux débouchés, la filière bois**
- La **reconnaissance** des essences, différents types de peuplements
- Sylviculture des feuillus et des résineux, **conduite des peuplements**
- Dépenses, recettes, **équilibre financier**, prix de revient et **rentabilité des bois**
- **Réglementations environnementales et d'urbanisme** applicables en forêt
- **Usage des outils numériques** de localisation et de gestion forestière

### Renseignements et inscription :

Arnaud APERT – Conseiller Forestier Chambre d'Agriculture de la Meuse – 03 29 76 81 24

Crédit Photos : Chambre d'Agriculture de la Meuse

Animation réalisée avec le soutien de



# Journée internationale des forêts : une franche réussite !

Samuel JEHL

**Le 21 mars dernier s'est déroulée la Journée Internationale des Forêts. Cet évènement, proclamé depuis 2011 par l'ONU, connaît depuis une belle réussite en terme de mobilisation.**

Coordonnée en France par l'association Teragir, elle met à l'honneur la forêt, l'arbre et le bois afin de faire découvrir à tous les citoyens leurs multiples fonctions environnementales, économiques et sociales.

## **UNE JOURNÉE ATTENDUE PAR LE PUBLIC, UN PUBLIC PRIVILÉGIÉ : LA JEUNESSE**

En effet, depuis 2014 c'est environ 1 424 évènements organisés, pour 143 783 enfants sensibilisés aux enjeux de la forêt via le volet pédagogique «la forêt s'invite à l'école» et un peu plus de 152 000 arbres plantés ; soit en moyenne 284 évènements par an pour 28 750 enfants mobilisés et 30 400 arbres plantés. Ce volet a pour but de faire découvrir aux enfants et aux jeunes la gestion durable des forêts et les sensibiliser aux trois fonctions écologiques, économiques et sociales de la forêt.

## **DES MANIFESTATIONS POUR LA JEUNESSE EN ALSACE ET DANS LES VOSGES**

Plusieurs évènements ont été organisés régulièrement depuis 2011 par les acteurs de la filière forêt-bois, propriétaires forestiers tant privés que publics, de leurs associations avec le soutien des conseillers des Chambres d'Agriculture, des techniciens du CRPF, de l'ONF, des communes forestières et des entrepreneurs de la filière forestière...

Cette année encore ce sont 130 élèves en Alsace qui auront pu être sensibilisés grâce à l'action de ces différents acteurs sous l'égide de Forestiers d'Alsace avec l'appui des conseillers forestiers de la Chambre d'Agriculture d'Alsace et du CRPF, via des sorties pédagogiques sur le terrain, ponctuées d'ateliers pratiques de mesures dendrométriques. Le but de ces opérations est avant tout de sensibiliser les divers publics à l'importance d'une gestion durable de la ressource forestière, au fonctionnement de la filière forêt bois, et à la préservation de la biodiversité et de son équilibre.

Dans les Vosges ce sont, entre autres actions, 85 élèves et adultes qui ont pu participer à un évènement en forêt de Bruyères, articulé autour d'une démonstration de matériel forestier, puis d'un jeu de piste complété par 2 ateliers autour de la sylviculture et la biodiversité, animé par Forestiers Privés des Vosges, la Chambre d'Agriculture des Vosges et l'ONF.

De nombreux autres évènements ont été organisés dont notamment à Bar le Duc, pour une conférence débat qui a rassemblé plus de 250 personnes sur le thème « Nos défis pour la filière bois » co-organisée par les principaux organismes de la filière forêt-bois, dont la Fédération des forestiers pri-



Des élèves attentifs (Source : Chambre d'Agriculture d'Alsace)



Sortie pédagogique en Alsace (Source : Chambre d'Agriculture d'Alsace)



Sortie en forêt de Bruyères (Source : Chambre d'Agriculture des Vosges)

vés Meusiens, le CRPF, la Chambre d'Agriculture, l'ONF, les Communes Forestières, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Agroparistech, FIBOIS Grand Est, le Département de la Santé des Forêts.

D'autres informations sont disponibles sur les sites internet de :

- Forestiers d'Alsace : <http://www.forestiersdalsace.fr>
- Forestiers Privés des Vosges : <https://forestiersprives-desvosges.fr/>
- Le site dédié à la Journée internationale des forêts : <https://www.journee-internationale-des-forets.fr>

## **UNE COMMUNICATION POSITIVE ET PARTENARIALE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS**

Le succès répété de ces opérations montre bien l'engouement du public pour les sujets forestiers, et ne peut qu'encourager les acteurs de la filière à maintenir l'organisation de ce type d'évènement. Par ces journées, les citoyens sont sensibilisés et peut être les sylviculteurs de demain !

Rendez-vous est donc pris pour la prochaine édition autour du 21 mars 2020 ! ■

# Quand Défi du bois rime avec gestion des déchets !

Dominique CHERY

*Les Défis du Bois sont devenus un rendez vous incontournable de la mise en valeur, par une action collective, d'une ressource naturelle emblématique de notre région : le BOIS. L'édition 2019 est venue nourrir l'élan actuel et nécessaire, en faveur de notre environnement, à travers l'amélioration de la gestion de nos déchets.*



Atrium hexapetalis

Depuis 2005, cette manifestation réunit de jeunes ingénieurs de l'ENS-TIB d'Epinal et architectes de l'ENS Architecture de Nancy pour relever le défi de la réalisation en équipe d'une microarchitecture en bois. Venus de France, mais aussi de Belgique et d'Allemagne, les participants ont pu bénéficier du soutien des Compagnons du Devoir. C'est sur le site du Campus Bois de l'ENS-TIB d'Epinal que les candidats ont travaillé sans ménagement durant une semaine, du 11 au 18 mai dernier pour relever les Défis du Bois 2019 !

Initialement éphémères, les créations sont, depuis 2015, destinées à perdurer pour répondre à des besoins et commandes d'organismes ou d'entreprises.

Le tri de nos déchets de plus en plus nombreux est une préoccupation contemporaine majeure. Les Défis du Bois 2019 se sont emparés du sujet et se sont faits les ambassadeurs de la préservation de notre environnement.

C'est au mois de janvier que les 50 « défisboiseurs », répartis en dix équipes, ont eu connaissance du sujet qui a occupé leurs esprits jusqu'à l'issue de ce challenge le 18 mai dernier. Nommé « Natural Project », l'objectif à atteindre était de concevoir 10 stations de valorisation organique pour le Sicoval (Syndicat Intercommunal de Valorisation des Déchets). Ce syndicat basé à Epinal regroupe une communauté d'agglomération et deux communautés de communes pour un total de 112 communes et 156 485 habitants.



Sakura



Bois feuille ciseaux



L'hémicélium



Tri'plan

Il a pour objet la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Chaque équipe a tiré au sort le lieu de destination de sa réalisation, parmi des sites publics et privés.

La commande du Sicovad aux défisboiseurs était de réaliser des « structures uniques, innovantes et fantastiques, pour composter et réduire les déchets de manière collective et partagée ». Les « Compost'cabana » sont destinées au compostage des déchets biodégradables ménagers, de restauration ou d'entretien des espaces verts.

Afin de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, chaque équipe disposait de 3m<sup>3</sup> de bois et devait limiter la surface de leur microarchitecture à 15m<sup>2</sup>. Les structures devaient pouvoir accueillir trois bacs de compostage et un bac de matière sèche. Il fallait également prévoir une réserve d'eau.

La folle semaine des dix équipes s'est achevée par la remise des prix (cf photos du palmarès). Les réalisations, achetées par le Sicovad iront prendre place dans différents lieux du département afin de s'intégrer pleinement à la vie du territoire.

Elles seront visibles et utilisables à Epinal, parc Cours et Maison Romaine ; à Chantraine, proche de l'éco-quartier ; à Capavenir Thaon les Vosges, à côté de la mairie ; à Remiremont, site de la Grange Puton ou encore dans les Ephad de Xertigny et de Bruyères ; au collège de Bruyères ; à la maison de l'enfance de Golbey ou au foyer Saphir de St Nabord.

Souhaitons que ces constructions invitent, par leur esthétique, leur praticabilité et leur intégration harmonieuse dans leurs lieux d'installation, les citoyens que nous sommes à les fréquenter régulièrement ! ■

Crédit Photos : Chambre d'Agriculture des Vosges



Atrium hexapetalis



Dondrian



La pagode eisena



Oculus



Soulevant

# Les Conifères

Jean-Marie SYLVESTRE

**Apparus sur terre voici 300 millions d'années, les conifères représentent plus de 35 % de la surface des peuplements dans le Grand Est et 72 % des sciages. Ce sont des essences à fort enjeu économique et structurant de nos peuplements**

## LES CONIFÈRES EN QUELQUES MOTS

Les conifères sont des plantes à graines portées par une structure en forme de cône. Les cônes ont la même fonction que les fleurs sans pourtant en être. Les conifères sont apparus sur terre voici 300 millions d'années, bien avant les feuillus. Tous les conifères sont des plantes ligneuses, dont la grande majorité est composée d'arbres, les autres étant des arbustes. L'arbre le plus haut du monde est un conifère (un sequoia) qui atteint plus de 115 mètres de hauteur.

En règle générale, les conifères ont des feuilles petites, pointues et étroites, parfois en écailles ou en lames minces. La plupart d'entre eux ont des feuilles persistantes, tantôt insérées isolément sur le rameau, tantôt réunies par groupes pouvant aller de deux aiguilles à quarante suivant les espèces. Les conifères sont répandus dans de larges zones des deux hémisphères terrestres. Ils sont fréquemment les plantes dominantes dans leurs habitats respectifs.

Les conifères ont un important poids économique, principalement pour le bois d'œuvre et la production de papier. En 2017, dans la Région Grand-Est, la production de sciage résineux a été de 1,01 million de m<sup>3</sup> et celle de papier/carton d'environ 2,4 millions de tonne.

## UNE GRANDE FAMILLE !

Parmi les familles de conifères les plus représentatives, on peut noter les taxacées (If), les pinacées (Pins), les taxodiacées (Taxodium) et les cupressacées (Cypres).

### L'IF

L'if, *Taxus baccata*, est l'espèce la plus courante dans la famille des taxacées. L'if est un arbre, ou parfois un arbuste, à la cime étalée. Ses feuilles persistantes, en forme d'aiguilles aplaties, sont alternes et longues de plus de trois centimètres. Elles sont non-piquantes, vert foncé, vernissées au-dessus et jaunâtre en dessous. Son curieux fruit ou arille, se compose d'une enveloppe charnue rouge vif ouverte à la partie supérieure et entourant la graine. Les arilles de l'if sont appréciés des oiseaux, qui se font les agents de propagation de l'espèce. L'if croît lentement et sa durée de vie est exceptionnelle. Certains spécimens ont, paraît-il, plus de deux mille ans. L'if renferme un alcaloïde toxique, la taxine, dangereuse pour les hommes et certains animaux. Il se plaît dans les milieux ombragés et les terrains calcaires. Son bois très dur est recherché en ébénisterie. Son aire de diffusion comprend l'Europe centrale et méridionale, l'Afrique du Nord et l'Asie Mineure.



Rameau de l'if

## LA FAMILLE DES PINACÉES

La famille de conifères la plus riche, en espèces et en individus, est celle des pinacées. Elle comprend entre autres les genres *Pinus* (Pins), *Abies* (Sapins), *Larix* (Mélèzes), *Picea* (Épicéa) et *Cedrus* (Cèdres), dont l'ensemble constitue d'immenses forêts, réservoirs d'oxygène et sources de richesses économiques.



Peuplement adulte de pins sylvestres

## LES PINS

Le genre *Pinus*, abondamment pourvu en espèces, est le plus important du point de vue forestier. Il en existe une centaine d'espèces, toutes localisées dans l'hémisphère nord. Les Pins poussent dans les pays froids et tempérés, mais certaines espèces vivent dans les zones côtières. Le Pin sylvestre, *Pinus sylvestris*, est le plus largement répandu. On le trouve depuis l'Europe centrale jusqu'à la Sibérie et la Mandchourie. Ses feuilles groupées par deux, de 5 à 6 cm de long, sont d'un vert bleuté. Il se reconnaît notamment à la couleur orangée à gris jaunâtre dans la partie haute du tronc de l'arbre adulte. Notons trois espèces de Pins essentiellement méditerranéennes, le Pin d'Alep (*Pinus halepensis*), le Pin parasol (*Pinus pinea*) et le Pin maritime (*Pinus pinaster*). Le Pin d'Alep, qui atteint à peine vingt mètres de haut, a des aiguilles groupées par deux. C'est une espèce très résistante à la sécheresse. La silhouette typique du Pin parasol, ou Pin pignon, est inséparable du midi méditerranéen. Ses cônes, ou pommes, longs de dix à quinze centimètres, renferment de grosses graines comestibles noires et rouges. Le Pin maritime a lui aussi ses aiguilles groupées par deux. Mais elles sont beaucoup plus longues, puisqu'elles peuvent atteindre vingt centimètres de long. Cette essence se plaît dans les sols siliceux, ce qui la rend précieuse pour fixer les dunes le long de l'océan. Les forêts des Landes sont constituées de Pins maritimes.

## EPICÉAS ET SAPINS

Le genre *Abies* regroupe de nombreuses espèces. Les sapins ont des cônes dressés sur la branche (et non pas pendants). Ces cônes ne tombent presque jamais entiers sur le sol. Leurs écailles se détachent à maturité, alors qu'ils sont encore sur l'arbre. Chaque feuille est marquée de deux raies blanches à la face inférieure. Le plus connu des Sapins est le Sapin pectiné (*Abies alba*), qui peut atteindre cinquante mètres de haut. Lorsqu'il est jeune, son écorce est lisse et gris clair ; avec les années, elle se fissure et se crevasse.

L'épicéa commun (*Picea excelsa*) est la variété la plus importante du genre *Picea*. Il est souvent confondu avec le sapin. Pourtant, il s'en distingue nettement. Ses aiguilles, implantées une par une en spirale sur le rameau, sont raides et piquantes. Contrairement aux sapins, les cônes des épicéas sont pendants et tombent avec toutes leurs écailles. Le bois de l'épicéa est riche en résine.

## CÈDRES ET MÊLÈZES

Le genre *Cedrus* n'est représenté que par quatre espèces, dont deux sont répandues en Asie, une en Europe et une en Afrique. Les cèdres sont des arbres majestueux au tronc épais, au feuillage persistant formé de touffes serrées de dix ou douze aiguilles, à branches horizontales. Les cèdres du Liban, de l'Himalaya et de l'Atlas sont appréciés pour leur silhouette décorative dans nos jardins et nos parcs.

Le mélèze, *Larix decidua*, est un des rares conifères à feuilles caduques. Ses aiguilles réunies par touffes de vingt à quarante unités, jaunissent au début de l'automne et laissent l'arbre complètement dénudé en hiver. Voici pourquoi, le mélèze est l'essence qui résiste le mieux aux gelées, à la neige et aux vents de la haute montagne. ■



Cônes (pendants) de l'épicéa commun.



Cônes de cèdre



Cônes de mélèze d'Europe

Crédit Photos : Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle

Avec le soutien de



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

# L'agroforesterie, un savoir faire ancien combiné à l'innovation

Thomas LACROIX

*Redonner une place à l'arbre au sein des exploitations agricoles, entre tradition et innovation*



**Alliant les productions agricoles et forestières, l'agroforesterie permet d'associer des arbres avec des cultures ou des animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Cette technique permet une meilleure utilisation des ressources, une plus grande diversité biologique et la création d'un microclimat favorable à l'augmentation de la productivité nette de la parcelle.**

**Elle se présente également comme une réponse aux enjeux de demain, notamment le dérèglement climatique. Les exploitations agricoles doivent constamment s'adapter, dans un contexte d'aléas climatiques récurrents : comment rendre les exploitations plus autonomes et plus résilientes face à ces enjeux ?**

Le département des Vosges est un territoire au patrimoine forestier très riche avec près de 50% de forêts. L'agriculture est la première activité économique du département.

## **L'AGROFORESTERIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Cette activité associe sur une même parcelle une vocation mixte de production agricole annuelle, comme des cultures ou des pâtures et une production pluriannuelle différée à long terme par les arbres.

Ce procédé se distingue ainsi d'une parcelle agricole classique en associant deux types de productions ; valorisant les parcelles qui n'ont plus une vocation de production unique et tire parti de la complémentarité des arbres et des cultures pour mieux valoriser les ressources du milieu.

## **VERS UNE ASSOCIATION GAGNANT - GAGNANT**

L'agroforesterie n'est pas nouvelle, l'arbre ayant toujours eu une place de choix dans les territoires, elle connaît aujourd'hui un renouveau dans sa dimension moderne et dans sa grande diversité.

En Lorraine, l'agroforesterie est historiquement présente sous la forme de système sylvo-pastoraux, c'est-à-dire qui associe arbres et animaux ; agri-sylvicole avec des arbres et des cultures ; et agro-sylvo-pastoraux avec des arbres, des cultures et des animaux.

Cette technique propose une grande diversité d'aménagements et doit répondre à un besoin clair : l'arbre retrouvera une place de choix dans les agro systèmes à condition qu'il apporte un bénéfice : vente de bois (œuvre, énergie, etc.) ou production de fruits (petits fruits, fruits à coques), protection et valorisation des ressources (eau, sol, ...), accroissement de la biodiversité animale ou végétale, amélioration du bien être animal, etc.

Ainsi, il existe une grande diversité d'aménagements agroforestiers et le terme ne doit pas être réducteur : alignements intra-parcellaires, haies, arbres têtards, arbres isolés, ripisylves, plantation fruitière, etc.

## **L'AGROFORESTERIE, C'EST TIRER PROFIT DE L'ARBRE AU SEIN DE L'EXPLOITATION AGRICOLE**

On pourrait croire que planter des arbres dans une parcelle céréalière ou une parcelle en herbe nuirait au rendement de cette dernière. Pourtant, de nombreuses études mettent en

évidence une complémentarité entre arbres et cultures. Les arbres favorisent le stockage du carbone par la superposition d'une strate arborée fixatrice nette, protègent les ressources en eau et améliorent la biodiversité.

Sans parler de gains significatifs de rendement, cette association permet un maintien voire une progression de la productivité des parcelles aménagées.

Enfin n'oublions pas l'impact paysager favorable dont le potentiel est novateur. L'agriculture façonne les paysages et l'agriculteur par ses choix en est l'architecte.

### **DES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES MAIS PAS QUE ...**

Comme cité précédemment, l'introduction d'arbres dans ou autour des parcelles agricoles apporte une somme d'externalités positives pour l'exploitation.

Pour ce qui est de la ressource bois produite, plusieurs débouchés sont envisageables : bois d'œuvre permettant un revenu à long terme, bois énergie valorisant les haies et les bois de taille, paillage des animaux d'élevage sur plaquette bois ou encore des pré-vergers assurant une récolte fruitière régulière.

### **CONSTRUIRE UN PROJET AGROFORESTIER**

La mise en place de dispositifs agroforestiers sur une exploitation agricole doit être mûrement réfléchi ! A la différence des cultures annuelles, la mise en place d'arbres, de haies est un engagement sur du long terme.

L'exploitant doit tout d'abord déterminer ses motivations, puis réaliser un état des lieux de son parcellaire et de son « capital bois » afin de vérifier la faisabilité et la cohérence de son projet.

La plantation d'arbres doit concilier les motivations de l'agriculteur, les contraintes parcellaires, ainsi que les ressources disponibles. Et une fois le projet mis en place, la parcelle agroforestière doit être suivie, travaillée et entretenue avec soin sur l'ensemble de son cycle.

Si l'agroforesterie est désormais considérée comme une pratique culturelle innovante, il s'avère que, bien souvent, les anciens agriculteurs avaient déjà compris les atouts de la complémentarité entre les arbres et les cultures. Le bon sens paysan n'avait décidément pas besoin d'études à l'appui pour être efficace !

### **ELABORER DES RÉFÉRENCES TECHNIQUES LOCALES POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERFORMANT**

La Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est et la Chambre d'Agriculture des Vosges travaillent depuis 2014 à la création de références techniques locales allant de l'étude des besoins, à l'évaluation de la faisabilité, en passant par le suivi de parcelles expérimentales pilotes.

L'objectif est d'orienter et d'affiner l'accompagnement technique pour toujours plus de cohérence entre les besoins de

l'exploitation et les attentes des filières.

### **Plateforme expérimentale de Hennecourt : plantation intra-parcellaire d'arbres de « bois d'œuvre » en système céréalier Bio.**



Plantation intraparcellaire de Hennecourt

Implantée au cours de l'automne 2014 sur 5,5 ha, cette plantation intraparcellaire est composée de la façon suivante :

- Densité de plantation 33 tiges/hectare (Merisier – Erable S. – Noyer Hybride – Alisier)
- 30 mètres entre les lignes d'arbres (multiples outils travail du sol et chaîne de récolte)
- 10 mètres entre les sujets de bois précieux avec ou non introduction d'essences de bourrages

Les critères et objectifs concernant les arbres et les cultures intercalaires. Les suivis sont les suivants :

- Evaluer le potentiel du robinier faux acacia en espèce seule et en intercalaire (vitesse de croissance, potentiel invasif et compétitif, valorisation, apport d'azote),
- Comparer les taux de reprise et vitesse de croissance entre plantation de tiges,
- 50/80 cm et baliveaux 200/250 cm,
- Identifier l'intérêt d'une plantation intercalaire avec des espèces de bourrage (croissance des arbres, compétition, valorisation du bourrage ,
- Aulnes ou Robiniers ou essences arbustives),
- Identifier l'intérêt d'une bande enherbée sur la ligne de plantation (lutte contre l'érosion, biodiversité, pollinisateurs, contrôle des nitrates),
- Comparaison de différents types de paillages,
- Suivi d'indicateurs de biodiversité avec observation d'insectes bio-indicateur,
- Suivre le niveau de la productivité (rendement) de la parcelle en comparaison à un témoin sans arbre.



Plantation intraparcellaire de Hennecourt

## Plateforme expérimentale de Norroy sur Vair : Plantation intra-parcellaire d'arbres têtards « bien être animal et plaquettes destinées au paillage des animaux » en système polyculture élevage lait Bio

Cette seconde parcelle expérimentale a été mise en place cet hiver 2018. L'objectif est d'apporter du confort aux vaches laitières au sein d'un système de pâturage tournant et de produire de la plaquette destinée au paillage des élèves. Cette plantation est composée de la manière suivante :

- Densité de plantation 17 à 34 tiges/hectare suivant les modalités,
- 30 à 60 mètres entre les lignes d'arbres suivant les modalités,
- 8 à 10 mètres entre les sujets,
- Les essences principales : Charme, Erable champêtre, Tilleul à petites feuilles, Robinier, 3 variétés de saules,
- Les essences secondaires : Mûrier platane, Noisetier de Byzance, Frêne, Figuier Rustic, Orme Lutèce, Aulne, Hêtre, Châtaigner, Platane.

Les suivis mis en place touchent plusieurs domaines, arbres, agronomie et zootechnie :

- Arbres : Comportement des différentes essences et tolérance à l'étêtage d'été ou d'hiver, productivité biomasse, valeur fourragère et potentiel fourrager des feuilles.
- Agronomie : Suivi de la dynamique et de la productivité en herbe des modalités sans arbre, avec des lignes à 60 mètres et à 30 mètres d'écartement.
- Zootechnie : Bien-être animal et temps au pâturage, indice de consommation des différentes essences lorsque mise à disposition, parasitisme.

Une observation globale à l'échelle du parcellaire destinée aux laitières sera réalisée puisque le reste des paddocks a été aménagé avec des linéaires de haies.

Ces parcelles expérimentales ont pour vocation l'élaboration de références techniques et sont un lieu privilégié de visite, de formation et de démonstration ! ■



Parcelle expérimentale de Norroy sur Vair

### Renseignements :

Thomas LACROIX  
Conseiller Agronome et Agroforesterie  
Réfèrent agroforesterie - Département des Vosges -  
Région Grand Est

Crédit Photos : Chambre d'Agriculture des Vosges

# Le Saule Marsault

## *Salix caprea*

Sylvain FLAMBARD

***Le saule marsault est une essence pionnière que bien des forestiers combattent pour contenir la gêne occasionnée sur les jeunes plantations. Malgré son bois peu intéressant, cette essence est bien plus importante qu'il n'y paraît.***

### PRESENTATION

Son nom latin « salix caprea » est traduit par « saule des chèvres ». Il fait partie de la famille des salicaceae. C'est une essence pionnière à croissance rapide et à faible longévité (60 ans). Elle est très commune en Europe et en Afrique du Nord. Vivant jusqu'à 2000 m d'altitude, c'est une essence de pleine lumière qui disparaît si elle se retrouve en situation de sous-étage. Contrairement aux autres saules, le saule marsault n'apparaît pas forcément que dans les zones humides et il peut supporter les sols secs.

### DESCRIPTION

C'est un arbuste atteignant 6 à 14 m rarement 20 m avec un tronc pouvant atteindre 1m de diamètre et rejetant très facilement de souche.

- L'écorce : elle est d'abord lisse et gris-vert puis devient gris clair et crevassée avec souvent des fissures longitudinales en forme de losanges orange.

- Les rameaux : les jeunes rameaux sont gris et duveteux puis deviennent glabres.

- Les bourgeons : ils sont ovoïdes, légèrement pubescents de couleur brun châtain. Leur taille peut atteindre 0,3 à 0,4 cm.

- Les feuilles : elles sont caduques et alternes. Elles mesurent 3 à 6 cm. Elles ont un limbe ovale de 4 à 10 cm de long. Leur face supérieure est vert foncé avec un aspect gaufré. Leur face inférieure a un duvet de poils qui la rend veloutée. Le pétiole est velu et rougeâtre. Il mesure 1 cm.

- La floraison : Le saule est dioïque. Il a donc des fleurs unisexuées mâles (à étamine) et des fleurs unisexuées femelles (à pistil) sur des sujets différents.

Les fleurs mâles perdent l'écaille unique protégeant le bourgeon floral et produisent des chatons ovoïdes d'abord recouverts de poils soyeux blanc argenté puis laissant apparaître des petites fleurs jaunes. Ces chatons de 3 à 7 cm de long apparaissent au printemps avant les feuilles.

Les fleurs femelles sont de couleur verdâtre. Avant l'éclosion, les fleurs sans pétale sont enfermées dans un bourgeon floral. Chaque fleur est formée par un ovaire conique, vert, très velu formé de deux carpelles, portant à son extrémité deux stigmates jaunes. L'écaille qui porte la fleur a aussi à



Saule Marsault (Source : internet)



Feuille de Saule Marsault



Fleurs femelles de couleur verdâtre

sa base un nectaire.

- Le fruit est une capsule velue allongée de 5 à 10 mm de long contenant de nombreuses graines de 6,2 mm munies d'un fil cotonneux facilitant la dispersion du vent.

## A QUOI PEUT SERVIR LE SAULE MARSAULT ?

### La santé :

L'écorce du saule marsault est connue depuis l'antiquité pour ses vertus curatives. Le médecin grec Hippocrate (460 -377 avant JC) conseillait déjà une préparation à partir de l'écorce de saule pour soulager les douleurs et les fièvres. En 1763, le pasteur E. Stone présente un mémoire devant la Royal Medicine Society sur l'utilisation de l'écorce de saule contre la fièvre. En 1829, un pharmacien français Pierre LEROUX, isole des cristaux solubles qu'il baptise salicyline (de salix). Puis des scientifiques allemands purifient cette substance active appelée bientôt acide salicylique. En 1853, le strasbourgeois Charles GERHARDT expérimente la synthèse de l'acide acétylsalicylique que réussit l'allemand KOLBE en 1859. C'est finalement Félix HOFFMANN, chimiste des laboratoires BAYER, qui reprend les travaux de GERHARDT et obtient en 1894 de l'acide acétylsalicylique pur. Le brevet et la marque du médicament sont déposés sous la nomination « aspirin » en 1899. La préparation arrive en France en 1908 et est commercialisée par la société chimique des usines du Rhône sous forme de pastilles.

C'est le plus ancien médicament utilisé au monde. Sa consommation est estimée à 40.000 tonnes, soit 80 milliards de comprimés.

- Son bois étant tendre et très léger, on ne l'utilise pas en sciage par contre, on peut l'utiliser pour faire des tuteurs pour les vignes ou pour les plantes dont les tiges ne sont pas assez fortes pour maintenir leur développement.
- L'écorce est riche en tanin, elle est très appréciée par les cervidés qui se purgeraient avec. On l'utilise également en tannerie.
- Ses feuilles sont consommées par de nombreux mammifères.
- Les fleurs : le saule est très intéressant pour l'apiculture car c'est une excellente plante mellifère. Il produit abondamment du nectar et du pollen. Il a la particularité de fleurir assez tôt et d'offrir ainsi aux abeilles la première miellée, importante pour nourrir la colonie et démarrer le couvain (ensemble des œufs, larves et nymphes protégés par les nourrices). Il est généralement situé au centre de la ruche et est entouré de rayons de miel et de pollen pour l'alimenter.

### SES ENNEMIS

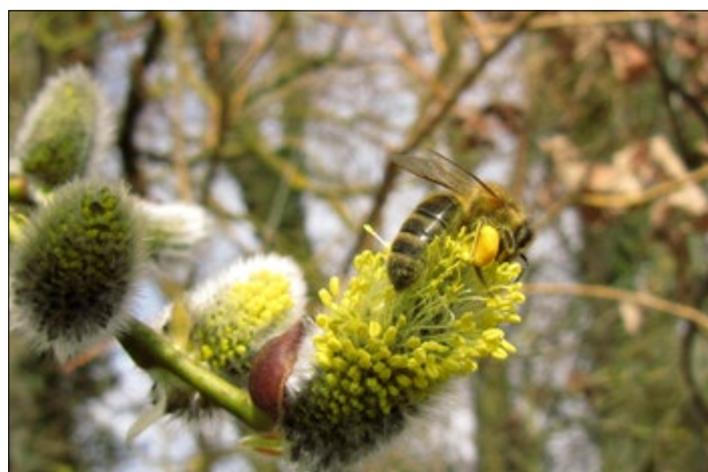
Très rustique, il est assez bien résistant aux maladies et aux insectes.

Le phytote des gales des pousses du saule. C'est un petit acarien qui vit dans les gales-balais de sorcière où il se reproduit pendant l'été.



L'écorce aux nombreuses vertus

«Le museau, papillon de la famille des notodontidae»  
(Source : internet)



Abeille se nourrissant du miellat du saule

### La chenille du museau

Le Museau, *Pterostoma palpina*, est une espèce d'insectes lépidoptères (papillons) de la famille des Notodontidae.

- Répartition : de l'Europe au centre de l'Asie.
- Envergure du mâle : 18 à 22 mm.
- Période de vol : d'avril à septembre en deux générations.
- Habitat : forêts de feuillus.
- Plantes-hôtes : principalement *Salix* et *Populus*.

Malgré une lutte régulière contre les repousses incessantes du saule pour maintenir nos plantations à la lumière, nous devons retenir qu'il s'avère très utile pour la forêt grâce à son miellat qui nourrit les abeilles et ainsi favorise la pollinisation. Nous devons le maîtriser et non le supprimer. ■

Crédit Photos : Chambre d'Agriculture des Vosges

Avec le soutien de



# La scierie artisanale BM PARQUETS se modernise

Julien CHERY

*Depuis septembre 2018, la scierie BM PARQUETS localisée sur la commune de FOUCHÉCOURT se modernise avec la mise en service d'une nouvelle ligne de sciage.*



Nouvelle unité de sciage

## **LA PETITE SCIERIE : UN OUTIL DE TERRITOIRE QUI SE MEURT !**

Actuellement la France compte selon le service statistique Agreste du ministère de l'agriculture, un peu moins de 1 500 scieries, contre 5 000 en 1980 et 3 300 en 1995. Contrairement aux importantes unités qui se stabilisent, les petites unités de sciage dites « artisanales » sont les principales concernées à la fermeture. Chaque année, on perd entre 40 à 80 scieries avec les départs à la retraite de dirigeants, l'absence de repreneurs et certaines entreprises se trouvent confrontées à l'obsolescence du matériel.

Localisées au cœur de la ruralité, aux plus proches des massifs forestiers, les petites unités de sciage permettent de valoriser en local des petits lots de bois, hétérogènes, d'essences diverses. Beaucoup d'entre elles sont encore capables de scier des gros à très gros bois ; pour lesquels la tendance du marché est devenue morose. Du côté des utilisateurs, elles apportent également des services variés, répondant à des commandes spécifiques sortant des grands standings actuels, jusqu'à satisfaire des demandes plus locales comme le sciage à façon.

## **REBONDIR EN SE MODERNISANT**

L'histoire de la scierie de FOUCHÉCOURT remonte à plus de 70 ans. C'est en 1946 que Monsieur Gaston MUNIER et ses fils fondent la scierie MUNIER, spécialisée dans la fabrication de parquets traditionnels en chêne. En septembre 2003, l'entreprise change de propriétaire et est rachetée par Monsieur Alain BRETON, exploitant forestier à TIGNÉCOURT, qui nomme Bruno MUNIER responsable de la scierie, avec pour but de développer l'activité tout en conservant le savoir-faire et la qualité du travail de cette parqueterie artisanale. L'entreprise prend ainsi la dénomination de BM PARQUETS.

Cette acquisition va permettre à la société d'exploitation forestière de Monsieur BRETON de transformer une partie du bois d'œuvre exploitée avec comme objectif de développer de nouveaux marchés de produits sciés, tout en valorisant les qualités de bois, principalement en chêne, nécessaires pour la confection des produits de secondes transformations : parquets collés (14mm), cloués (23mm) et produits de finition comme les plinthes, les lambourdes et autres accessoires utilisés pour la pose de parquets.

D'une parqueterie traditionnelle, quasi exclusivement spé-



Planches de chêne destinées à la confection de cercueils

cialisée dans ce domaine, le renouveau apporté dès 2003 par le nouveau dirigeant a permis à la scierie de se diversifier, pour perdurer. Dès 2016 Monsieur BRETON lance le projet d'agrandissement avec la construction d'un hangar pour recevoir une nouvelle ligne de sciage plus performante qui comprend à l'entrée du banc de scie une écorceuse et en sortie une empileuse automatique. Le but était aussi d'améliorer significativement la sécurité et limiter les contraintes de manutention dans l'intérêt des quatre salariés de l'entreprise.

La mise en route a débuté en septembre 2018 pour atteindre progressivement sa vitesse de croisière de 35 m<sup>3</sup> jour de bois d'œuvre feuillu. Le volume de bois d'œuvre à scier devrait atteindre 7000 m<sup>3</sup> par an. Le chêne représente plus de 90% du volume total, viennent ensuite le frêne et quelques divers. Les principaux sciages sont des avivés d'épaisseur 27mm et de largeur 17/23 cm, des planches de 27mm pour la confection de cercueils, des pièces équarries en forme de bloc de 23 cm de hauteur par 7/14 cm de largeur minimum, traverses paysagères et des pièces de charpente sur mesure à la demande.

### **BM PARQUETS AU CARREFOUR DE L'EUROPE**

Les principaux marchés sont à destination des pays de la zone Euro : l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et l'Angleterre. Les produits exportés concernent majoritairement des avivés pour les parqueteries, traverses et charpentes en chêne. Le volume total des bois sciés vers les marchés européens représente environ 80% de la production.

L'entreprise est adhérente de l'Association Pour l'Emploi des Chênes et des Feuillus Français « APECF » en tant qu'acheteur accrédité. Elle bénéficie de la labellisation « transformation UE » et contribue au respect des engagements.



Blocs de chêne sciés sur 4 faces

### **UN PROJET EN COURS D'AGRANDISSEMENT**

L'équipe de BM PARQUETS peut se réjouir du lancement récent de la nouvelle ligne de sciage, qui constitue un premier investissement de 600 000 €. Les conditions de travail, la qualité et les rendements matière ont fortement progressé. Le dirigeant Monsieur BRETON souhaite finaliser toutes les pistes d'amélioration sur l'ensemble des équipements du site de la scierie. Un nouveau bâtiment de stockage des sciages devrait voir le jour avec une réflexion du parterre du site. D'autres points d'amélioration de l'ancien site sont en cours de réflexion.

### **ASSURER SA TRANSMISSION**

Avec une expérience de plus de 30 ans comme acteur de la filière bois, de l'exploitation forestière à la scierie, Alain BRETON désire pleinement que tous ses efforts et investissements aient une continuité. Entouré d'une équipe de salariés qui comme lui ont la passion du métier du bois, son grand souhait pour l'avenir est de transmettre une entreprise territorialisée capable de s'adapter aux besoins des marchés tout en préservant ses savoir-faire. ■

Crédit Photos : Chambre d'Agriculture des Vosges

Avec le soutien de



# L'If le plus rare des résineux ?

Claude HOH

***L'if (Taxus baccata en latin) est l'une des essences les plus étranges parmi les résineux indigènes tant dans son écologie, ses propriétés et sa sexualité. C'est un arbre disséminé à rare dans les forêts européennes ; il est par contre répandu dans les cimetières et les haies des lotissements où il résiste à tout.***

## UN PETIT PEU DE BIOLOGIE

Cet arbre d'environ 25 mètres (40 mètres au bord de la Mer Noire) a un tronc très cannelé avec une écorce brun rougeâtre. Ses aiguilles vertes, sombres et ses branches molles peuvent être confondues avec le Sequoia. La plante est dioïque c'est-à-dire qu'il y a des arbres uniquement mâles et d'autres femelles, ces dernières ont donc des baies rouges ou arilles qui contiennent la graine.

Le nom latin de l'if commun est donc *Taxus baccata* mais il existe aussi un if de la côte pacifique américaine à savoir *Taxus brevifolia* et un if himalayen *Taxus contorta* ; il y a 11 espèces de par le monde.

L'ensemble de la plante est vénéneuse à l'exception de la baie rouge. Un médicament anti cancéreux est fabriqué à partir des branches ou de l'écorce. Dans l'Ontario en 2009, une étude a essayé de promouvoir la plantation d'if pour fabriquer de la biomasse pharmaceutique. Il est fortement déconseillé près des parcs à chevaux et a été à ce titre arraché le long des forêts et des chemins. Curieusement les cervidés y sont moins sensibles et peuvent écorcer les ifs, ce qui a été le cas à l'été 2017 au col d'Albis près de Zürich, en Suisse. Il s'agit de l'espèce la plus longévive d'Europe qui peut atteindre jusqu'à 3 000 ans mais avec une croissance très lente, de l'ordre de 1 à 3 cm par an. Elle peut aussi rejeter de souche comme les feuillus.

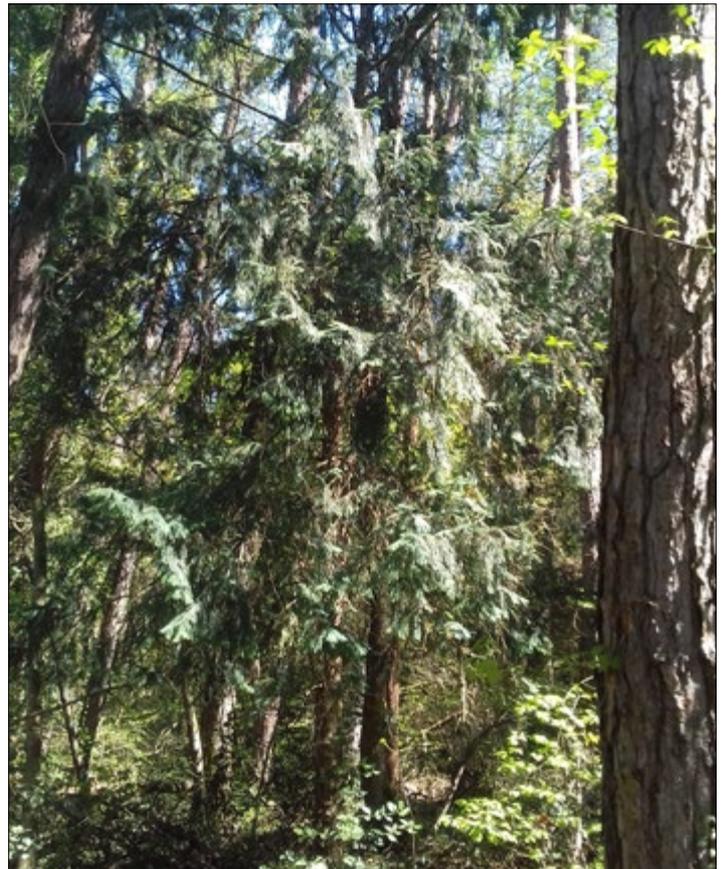
## QUELLE ÉCOLOGIE ?

L'if peut supporter un ombrage important et longtemps ; il apprécie une humidité atmosphérique élevée et les hivers pas trop rigoureux. Il supporte les sols calcaires et les sols rocheux. Il est potentiellement présent dans les Vosges et l'Argonne pour ce qui concerne la région Grand Est. Si vous êtes très perspicace vous trouverez peut être les quelques ifs sauvages qui se trouvent sur le sentier du col du Pourri Faing, dans le massif du Grand Ventron du côté haut-rhinois.

Son autécologie est assez proche du hêtre et l'if apprécie les vieilles hêtraies.

La forêt de Kingley Vale dans le Sussex comporte de nombreux ifs qui atteignent les 2 000 ans.

Dans le nord de l'Iran, une hauteur maximale de 26,8 mètres



If sous un Mélèze



If Ankerwycke yew âgé de 2 500 ans (Source : conifers.org)

pour un diamètre de 112 centimètres ont été mesurés dans des forêts à base d'ifs (14 arbres par ha pour une surface terrière de 3,23 m<sup>2</sup>).

En Italie, dans les Appenins centrales (est de Rome), l'if est souvent associé aux hêtres jusqu'à 1600 mètres d'altitude. Le peuplement de Pettorano est composé de 2 600 hêtres par ha (hauteur=24 mètres et de diamètre 40 centimètres) mais aussi de 1 200 ifs par ha (hauteur 10 mètres et de diamètre 14 centimètres).

Son autécologie en France est certainement à affiner et représente peut-être une opportunité dans le cadre du changement climatique ? Soyons en tout cas opportuniste !

## LES USAGES DU BOIS

Ce bois a d'excellentes propriétés mécaniques et de durabilité ; il est utilisé en ébénisterie, en archerie et en marqueterie. Un séjour dans l'eau rend le bois pourpre et veiné de noir ce qui le fait ressembler à l'ébène. Il s'agit d'un bois destiné au luxe.

Mais c'est avant tout son ancien usage qui a contribué à sa rareté actuelle à savoir que son bois a été utilisé de l'Antiquité au Moyen Age pour fabriquer des arcs et les guerres, nombreuses, qui ont épuisé la ressource forestière à l'exception



Piano réalisé en bois d'if (Source : conifers.org)

notable de la Suisse (un effet arbalète sans doute) où il n'est pas du tout menacé de disparition.

Aujourd'hui le bois d'if est surtout recherché par les fabricants de couteaux et de stylos qui peuvent s'accommoder de petites pièces de bois. Les grandes pièces seront plutôt utilisées pour les arcs.

## QUELLE PLACE DANS NOS FORÊTS ?

Il est assez courant de trouver des ifs dans les forêts situées sous ou près des villages et des villes. Il est à réserver à l'étage collinéen et à éviter aux expositions sud.

De petites plantations d'enrichissement mais protégées contre le gibier peuvent être faites même sous couvert. Les plants d'ifs sont cependant dans une autre gamme de prix que les résineux courants avec des tarifs de l'ordre de 2,50 €/pièce.

L'if semble privilégier le couvert d'autres types de forêts et se retrouvent très rarement en bouquets purs et dans l'étage dominant.

En Alsace, la forêt de La Walk à Haguenau comprend une parcelle forestière où l'on peut compter de 400 à 500 ifs par hectare formant un sous-étage dispersé mais vivace sur toute la parcelle. La proximité d'un ancien château est certainement à l'origine de cette présence marquée.

Cette forêt se présenterait donc assez bien pour démarrer une expérimentation de sylviculture ? ■



ifs en forêt de la Walk

Crédit Photos : Chambre d'Agriculture d'Alsace

Bibliographie exclusivement en anglais

[www.ancient-yew.org](http://www.ancient-yew.org)

Piovesan et al. 2009. Population ecology of yew in central Appennines. Plant Ecology N° 205

Hartzell et al. 1990. The Yew tree, a thousands wispers. Biography of a species. 319 p.

Avec le soutien de



# Nature de culture et fiscalité forestière

Simon WEISS

**«... réunir ensuite sous le nom de chaque propriétaire les parcelles éparses qui lui appartiennent, déterminer par la réunion de leurs produits son revenu total, et faire de ces revenus un allivrement qui sera désormais la base immuable de son imposition...» Gaudin, duc de Gaëte, 1807, ministre des Finances, à propos de la création du cadastre**

Tout propriétaire forestier doit s'assurer à ce que les informations mentionnées sur ses relevés de propriété ou «matrices cadastrales» soient exactes. Les natures de culture mentionnées pour chaque parcelle doivent être conformes à la réalité du terrain.

Ainsi, chaque propriétaire est tenu de déclarer tout changement de nature de culture au Centre des Impôts Fonciers.

## NATURE DE CULTURE

Colonne « GR / SS GR » du relevé de propriétés (ou « matrice cadastrale »)

B : Bois

BF : Futaie feuillue

BS : Taillis sous-futaie

BT : Taillis simple

BR : Futaie résineuse

BM : Futaie mixte

P ou BP : Peuplier

O ou BO : Oseraies

Un grand nombre des parcelles de forêts privées de petite taille sont en fait d'anciennes parcelles cultivées et délaissées lors de la déprise agricole d'après guerre. Cela explique le fait que nombre d'entre elles sont encore classées en nature de culture de type : prés (P), vergers (VE), terres (T).

Les parcelles forestières font partie des propriétés non bâties du groupe de nature de culture de catégorie 5 (Bois), lui-même divisé en plusieurs sous-groupes (par exemple 5.3 pour les feuillus / 5.4 pour les résineux / 5.5 pour les Taillis sous futaie).

## LE CALCUL ET L'ÉTABLISSEMENT DE L'IMPOSITION FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON-BÂTIES

La taxe foncière est calculée d'après la valeur locative cadastrale (colonne intitulée « revenu cadastral » du relevé de propriétés). Cette dernière est fixée en fonction d'un tarif associé à la nature de culture déclarée et non à partir d'une estimation individuelle de la parcelle.



Pépinière forestière

Cette valeur locative correspond théoriquement aux revenus nets réels que peut générer la parcelle, en incluant les produits récoltés à court terme (furetage de taillis) et à long terme (bois d'œuvre). Les revenus de la chasse sont aussi pris en compte (sauf existence d'une ACCA, ou d'un classement en réserve naturelle).

## LES CHANGEMENTS DE NATURE DE CULTURE

Il faut bien comprendre que les différentes révisions de la valeur locative prévues par la loi ne tiennent pas compte d'un éventuel changement d'état réel de la parcelle mais résultent uniquement de l'application de coefficients et d'indices établis par nature de culture et parfois, par classes de fertilité.

Il est donc du devoir du propriétaire de s'assurer de l'adéquation de la nature de culture réelle de sa parcelle avec celle mentionnée au cadastre.

Lors d'un achat de parcelle : le propriétaire est dans l'obligation de déclarer au Centre des Impôts Fonciers, tout changement de nature de culture dans l'année qui suit l'achat.

En cas de changement de nature postérieur à l'achat : le propriétaire dispose d'un délai de 90 jours, à partir de la fin de travaux ayant entraîné le changement, pour informer l'administration fiscale. L'exonération fiscale n'interviendra qu'à partir du 1er janvier de l'année suivant celle de l'achèvement définitif des travaux ou de la constatation de la réussite de la régénération naturelle.

Le formulaire (IL 6704 n°cerfa : 10517\*02) permettant de demander le changement de nature de culture est disponible à l'adresse suivante :

[https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/6704/2016/6704\\_25.pdf](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/6704/2016/6704_25.pdf)

Le formulaire : IL 6704 n°cerfa : 10517\*02

En cas de non respect de ce délai, l'exonération ne prendra effet qu'à partir du 31 décembre de l'année suivant celle de la déclaration. L'exonération sera toutefois limitée à la fraction de 10, 30 ou 50 ans restant à courir depuis la date de fin des travaux ou celle de la constatation de la réussite de régénération.

**LA FISCALITÉ FORESTIÈRE DÉROGATOIRE**

Les premières exonérations fiscales forestières prévues par la loi française remontent à la période révolutionnaire, mais c'est au XIXème siècle que les premières mesures d'incitations fiscales en matière de plantations voient le jour.

Pour bénéficier d'exonérations, qu'il s'agisse de régénérations naturelles, de plantations ou de semis, les essences présentes doivent toujours faire partie des essences objectifs mentionnées dans les arrêtés de Matériels Forestiers de Reproduction éligibles aux aides forestières de l'Etat.

Aujourd'hui, les exonérations fiscales s'étendent sur une période de 10 ans pour des plantations de peupliers, de 30 ans pour les résineux et 50 ans pour les essences feuillues.

Ces exonérations visent à corriger une éventuelle surévaluation de la valeur locative due au fait qu'une plantation est considérée comme productive dès son établissement et qu'aucune nature de culture particulière n'est disponible pour tenir compte du fait que la production n'interviendra que des décennies plus tard.

**L'EXONÉRATION FONCIÈRE POUR LES PARCELLES QUI N'ONT PAS ENCORE DE NATURE DE CULTURE FORESTIÈRE**

Les terrains qui se sont boisés naturellement, sans travail de plantation ou de semis, ne sont pas éligibles aux exonérations fiscales.

Le propriétaire peut, s'il intègre la parcelle au sein d'un document de gestion durable, bénéficier d'une exemption de taxe foncière suite à une demande de changement de nature de culture. La nature de culture nouvellement acquise doit bien sûr faire partie du groupe de nature de culture n°5 (Bois). Le fait même d'informer l'administration fiscale de ce changement de nature de culture entraînera, de droit, une exonération d'imposition foncière et cela pour la durée légale prescrite. Le formulaire à remettre à l'administration fiscale est toujours le « IL 6704 n°cerfa :10517\*02 ».

**L'EXONÉRATION FONCIÈRE POUR DES PARCELLES RÉGÉNÉRÉES PAR PLANTATION (OU SEMIS) DÉJÀ CLASSÉES EN NATURE DE CULTURE FORESTIÈRE**

Dans le cas d'une régénération par plantation après coupe rase, il est possible de constater le changement de nature de culture, après la fin des travaux d'exploitation, en demandant un classement en landes (code L ou LB). Le propriétaire pourra donc bénéficier d'une imposition moindre au vu des revenus cadastraux de ce type de peuplement.

Le propriétaire peut aussi, une fois la replantation effectuée,

adresser une demande afin de constater un changement de nature de culture (type BR ou BF). La validation de ce changement par l'administration fiscale entraîne l'exonération.

Ces deux demandes de changement de nature de culture s'effectuent par le biais du même formulaire : IL 6704 n° cerfa : 10517\*02.

### **OBLIGATIONS DÉCLARATIVES SPÉCIFIQUES**

Des obligations déclaratives spécifiques sont également prévues pour certaines exonérations notamment pour les régénérations naturelles et les futaies irrégulières « en état d'équilibre ».

### **L'EXONÉRATION FONCIÈRE POUR DES PARCELLES DÉJÀ CLASSÉES EN NATURE DE CULTURE FORESTIÈRE ET RÉGÉNÉRÉES NATURELLEMENT**

Une régénération naturelle est considérée comme légalement acquise lorsque les semis atteignent une hauteur comprise entre 1,5 m et 3 m, à une densité d'au moins 2000 tiges de franc pied à l'hectare réparties de façon uniforme sur au moins 70% de la surface de la parcelle. Des regarnis par plantations sont autorisés dans ce cas de figure. La réussite de la régénération doit être certifiée légalement par un certificat délivré par le directeur des services forestiers du département (DDT).

Il est nécessaire de communiquer à l'administration fiscale la déclaration sur la base du formulaire IL 6707 cerfa 11998\*02. Cette déclaration ne peut porter que sur des parcelles déjà classées en nature de culture BF (Futaie feuillue), BR (Futaie résineuse), BM (Futaie mixte) et BS (Taillis sous futaie).

La déclaration au Centre des Impôts Fonciers ne peut intervenir avant la troisième année suivant la coupe définitive de régénération et après la dixième année suivant cette même coupe.

### **L'EXONÉRATION FONCIÈRE POUR LES FUTAIES IRRÉGULIÈRES EN ÉQUILIBRE DE RÉGÉNÉRATION**

Une futaie irrégulière en état d'équilibre de régénération est éligible à une exonération de 25% de la taxe foncière et cela pour les 15 années suivant la constatation de cet état. Encore une fois, l'état d'équilibre doit être constaté par un certificat délivré par le directeur des services forestiers du département (DDT). De plus, la déclaration IL 6707 précitée est à remettre, en plus du certificat mentionné précédemment, à l'administration fiscale pour obtenir l'exonération.

L'état d'équilibre est considéré comme atteint quand sont présentes au moins 100 tiges de franc pied à l'hectare. Ces dernières doivent avoir une hauteur comprise entre 3 et 10 mètres. Elles doivent être présentes sur au moins un quart de la parcelle et présenter une répartition cohérente avec la structure des classes de diamètre du peuplement.

Le formulaire (IL 6707 n° cerfa : 11998\*02) permettant de demander de bénéficier des exonérations de taxes foncières sur les propriétés non bâties est disponible à l'adresse suivante :

[https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/6707-sd/2016/6707-sd\\_1444.pdf](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/6707-sd/2016/6707-sd_1444.pdf) ■



Crédit Photos : Chambre d'Agriculture d'Alsace

Article rédigé dans le cadre des actions d'animation soutenues par



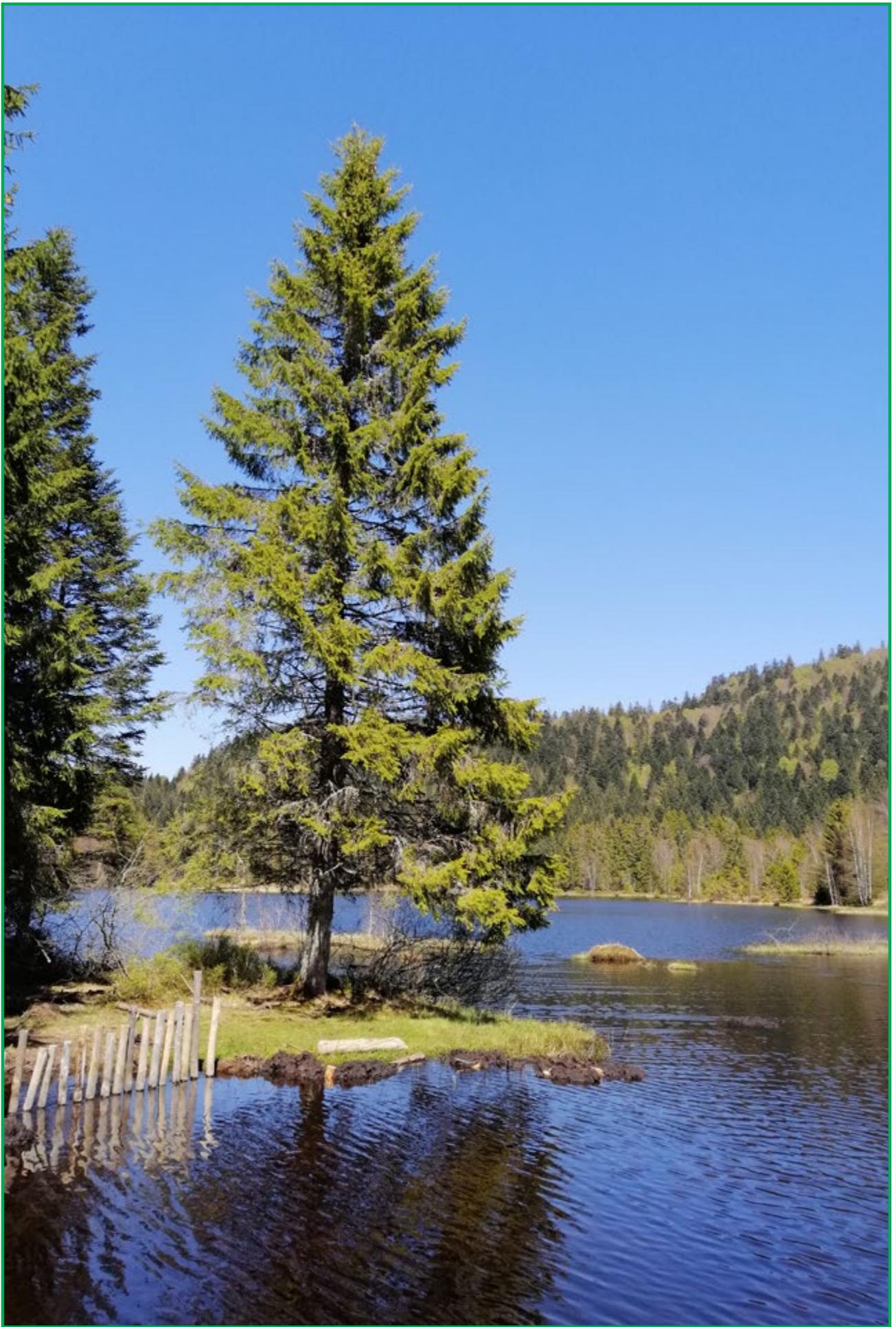


Photo de Muriel CUENIN